

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-076**

**Objet : Bail de courte durée avec la SCCV PIPA pour la location d'un espace de stockage**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT qu'il convient de stocker de manière provisoire les bacs jaunes qui seront distribués aux habitants de la CCPA ;

CONSIDERANT la proposition de bail, annexée à la présente décision, de la société civile de construction vente PIPA dont le siège social est situé 270 rue de l'écossois – 69400 LIMAS ;

- DECIDE de signer avec la SCCV PIPA un bail d'une durée de 3 mois pour un ensemble immobilier situé 780 allée des cèdres à Saint-Vulbas (01150), d'une surface de stockage d'environ 291,41 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- PRECISE que le loyer mensuel est fixé à la somme globale de 2 125 € HT.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 juillet 2024*

Publiée le **22 JUL. 2024**

Fait à Chazey-sur Aïn, le 19 juillet 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

**Marcel JACQUIN**

Jean-Louis GUYADER

